



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 à 20h30 à la Mairie

Rapport n° 2 - Conseil Municipal du jeudi 11 septembre 2025

2) AFFAIRES GÉNÉRALES – MÉDIATHÈQUE - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LES LOTS 3 À 11.

Pour rappel, par délibération en date du 14 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement du projet de réalisation d'une nouvelle médiathèque et par délibération du 24 novembre 2022, a approuvé le programme, l'enveloppe financière et la procédure de concours de maîtrise d'œuvre. En outre, par délibération du 12 juin 2024, le Conseil Municipal a fixé le coût Prévisionnel Définitif des travaux suite à la production de l'Avant-Projet-Définitif (APD) à la somme de **3 297 000 € HT**, modifiant ainsi le montant du marché de maîtrise d'œuvre à **357 192 € HT**.

Par délibération du 13 mars 2025, il a été approuvé l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre prenant acte de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) impliquant que la construction intègre et reprenne l'usage de la brique en vigueur dans le centre de la commune et aux abords du monument

A cet effet, l'ensemble des murs du projet sont traités en brique rouge de pays, y compris ceux visibles à travers les murs rideaux en verre en élévations Nord, Ouest et Sud.

Par ailleurs, l'agrandissement de la venelle technique et un arrêt de bus avec dévoiement de la voirie ont été ajoutés.

Dès lors, une consultation de travaux pour la réalisation de cette opération a été lancée selon une procédure adaptée librement définie par le Pouvoir Adjudicateur dans le respect des dispositions des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique à compter du 03 avril 2025 avec une date limite de remise des offres fixées au lundi 19 mai 2025 à 17h00.

Il a été réceptionné 56 offres dont 11 pour lot 1 GROS-OEUVRE / CARRELAGE et une pour le lot 2 CHARPENTE BOIS ET STRUCTURE MÉTALLIQUE.

Par délibération en date du 09 juillet 2025, les lots 1 et 2 de l'opération ont été attribués.

Conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, il a été réalisé une première analyse des offres par la maîtrise d'œuvre le cabinet « Studio 1984 Architectes », puis des négociations ont été menées pour chaque lot de 3 à 11.

L'ensemble des entreprises ayant remis une offre finale, il a été procédé à une analyse complémentaire, donnant le classement suivant :

LOT 03 - FACADE ET COUVERTURE ZINC

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
VAL D'EUROPE COUVERTURE	156 400,28 €	32,50	45,00	77,50	1 ^{er}
EUROPE TOITURES	197 113,38 €	41,25	35,71	76,96	2 ^{ème}
RAMERY ENVELOPPE	207 000,00 €	42,50	34,00	76,50	3 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°3 à la société VAL D'EUROPE COUVERTURE pour son offre soit un montant total de **156 400,28 € HT**.

LOT 04 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
E2MK	179 353,00 €	27,50	45,00	72,50	3 ^{ème}
SEFNI CONCEPT	198 000,00 €	31,25	40,76	72,01	4 ^{ème}
MMS	199 122,50 €	45,00	40,53	85,53	2 ^{ème}
MAW	223 995,00 €	32,50	36,03	68,53	5 ^{ème}
AVA	235 961,75 €	53,75	34,20	87,95	1 ^{er}
SPAL	261 537,66 €	35,00	30,86	65,86	6 ^{ème}
COPEAUX & SALMON	319 271,00 €	26,25	25,28	51,53	7 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°4 à la société A.V.A pour un montant total de **235 961,75 € HT**.

LOT 05 - CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 45	Note de prix pondéré / 55	Note totale / 100	Classement
BAILLON THIERRY	149 985,90 €	35,00	55,00	90,00	1 ^{er}
CIP	170 000,00 €	38,75	48,52	87,27	2 ^{ème}
TECHNI-ISOL	186 000,00 €	28,75	44,35	73,10	3 ^{ème}
MARISOL	209 000,00 €	27,50	39,47	66,97	4 ^{ème}
BNB BAT	231 556,85 €	27,50	35,63	63,13	5 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°5 à la société Baillon Thierry pour un montant total de **149985,90 € HT**.

LOT 06 - MENUISERIES INTÉRIEURES / AGENCEMENT

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
CDH AGENCEMENT	278 693,00 €	12,50	45,00	57,50	6 ^{ème}
MENUISERIE DU MOULIN	304 006,34 €	23,75	41,25	65,00	4 ^{ème}
AM3D	320 036,10 €	32,50	39,19	71,69	1 ^{er}
GLODT	303 995,22 €	28,75	41,25	70,00	2 ^{ème}
AAS	357 949,25 €	27,50	35,04	62,54	5 ^{ème}
RIDORET	449 945,00 €	41,25	27,87	69,12	3 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°6 à la société AM3D pour un montant total de **320 036,10 € HT**.

LOT 07 - MÉTALLERIE / SERRURERIE

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
SERBAT	49 610,77 €	23,75	45,00	68,75	2 ^{ème}
SPAL	63 085,44 €	35,00	35,39	70,39	1 ^{er}
COPEAUX & SALMON	76 276,00 €	13,75	29,27	43,02	3 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°7 à la société SPAL pour un montant total de **63 085,44 € HT**.

LOT 08 - PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 45	Note de prix pondéré / 55	Note totale / 100	Classement
PICTURALE	15 300,00 €	30,00	55,00	85,00	2 ^{ème}
SPRID	16 791,50 €	37,50	50,11	87,61	1 ^{er}
AVELINE FRERES	24 719,80 €	28,75	34,04	62,79	3 ^{ème}

Il est proposé d'attribuer le lot n°8 à la société SPRID pour un montant total de **16 791,50 € HT**.

LOT 09 - CVC / PLOMBERIE

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA NORD	379 977.30 €	51.25	45	96.2	1
AIREO	406 398.33 €	42.5	42.1	84.5	3
THEG	433 450.00 €	45	39.4	84.4	4
BSV ENERGIE	448 017,71 €	45	38.2	83.2	5
IPCV	473 148,00 €	45	36.1	81.1	6
UTB	465 586,00 €	55	36.7	91.7	2

Il est proposé d'attribuer le lot n°9 à la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant total de **379 977,30 € HT**.

LOT 10 - ÉLECTRICITÉ CFO CFA / PV

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
THEBAULT	177 376,58 €	15	38,05	53,05	7
SAS COFFIN	150 000,00 €	32,25	45,00	78,25	4
SAROUILLE	151 055,70 €	33,75	44,69	78,44	3
IDELEC	169 817,00 €	25	39,75	64,75	5
EIFFAGE ENERGIE	177 980,00 €	55	37,93	92,93	1
ELEC TERTIAIRE HABITAT - MERELEC	207 501,94 €	55	32,53	87,53	2
KONNECT SYSTEMS	223 719,02 €	28,75	30,17	58,92	6

Il est proposé d'attribuer le lot n°10 à la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant total de **177 980,00 € HT**.

LOT 11 - EQUIPEMENTS SCÉNIQUES

Entreprises	Montant de l'offre de base après négociations en € HT	Note technique pondéré / 55	Note de prix pondéré / 45	Note totale / 100	Classement
ISA	78 490.00 €	45	45	90	1

Il est proposé d'attribuer le lot n°11 à la société I.S.A pour un montant total de **78 490,00 € HT**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à 6,

Vu la délibération n°20220614I du 14 juin 2022 relative au lancement du projet de construction d'une médiathèque,

Vu la délibération n°20221124C du 22 novembre 2022 relative à la construction de la médiathèque et au concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°20240612D du 12 juin 2024 approuvant le coût Prévisionnel Définitif des travaux et le montant de l'avenant n°1,

Vu la délibération n°20250313E du 13 mars 2025 approuvant le montant de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°20250709 E du 09 juillet 2025 approuvant l'attribution des lots 1 et 2,

Considérant l'analyse des offres et le classement réalisé par la maîtrise d'œuvre « Studio 1984 Architectes » pour les lots 3 à 11,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°3 à la société VAL D'EUROPE COUVERTURE pour son offre soit un montant total de **156 400,28 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°4 à la société A.V.A pour un montant total de **235 961,75 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°5 à la société Baillon Thierry pour un montant total de **149 985,90 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°6 à la société AM3D pour un montant total de **320 036,10 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°7 à la société SPAL pour un montant total de **63 085,44 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°8 à la société SPRID pour un montant total de **16 791,50€ HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°9 à la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant total de **379 977,30 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°10 à la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant total de **177 980,00 € HT**.
- **D'APPROUVER** l'attribution du lot n°11 à la société I.S.A our un montant total de **78 490.00 € HT**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés de travaux et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.